



📅 19 avril 2023

Publié par :
Marco Dubé, Carol Najm

FR / EN



Mise à jour au sujet du Régime de retraite de Radio-Canada

Le Conseil de fiducie, qui se réunit tous les trimestres, a récemment confirmé que, cette année encore, le Régime affichait un excédent, comme indiqué dans son communiqué trimestriel de mars 2023. Le Régime de retraite de Radio-Canada se porte donc toujours bien financièrement, et les participants au Régime n'ont pas à s'inquiéter pour leur rente.

Par conséquent, la Société est tenue de prolonger son congé de cotisation en fonction du niveau de l'excédent, comme le prévoit la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ce congé de cotisation de la Société se poursuivra jusqu'à la fin de 2023.

De quelle somme parlons-nous? 

La valeur de ce congé de cotisation patronale s'élève à environ 53 millions de dollars.

De quelle façon ces sommes seront-elles réinvesties? 

Les fonds habituellement versés dans le Régime de retraite seront principalement réinvestis dans notre programmation et dans les services que nous offrons à la population canadienne, et ce, pour la durée du congé de cotisation.

Le contexte économique actuel a un impact non négligeable sur notre organisation. Les pressions financières vont se poursuivre et nous devons absorber les hausses de coûts à même nos propres budgets. En investissant dans des projets qui donnent vie à notre stratégie et à notre mandat, nous investissons dans notre matière première, le contenu et les services à la population canadienne, pour qui nous travaillons. Cette année encore, une partie de cette somme ponctuelle sera donc allouée à un ensemble de projets liés à la programmation et à la création de contenus originaux pour Radio-Canada et CBC. Ultiment, cela nous permettra de renforcer nos grilles de programmation dans un environnement de plus en plus difficile.

Cet investissement, qui sera intégré aux budgets globaux de toutes les composantes, nous permettra aussi d'alléger la pression et de préserver les investissements que nous devons faire dans les services aux employés incluant les ressources pour le bien-être, dans nos opérations et dans nos contenus.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi à titre de participant au Régime de retraite? 

Cela signifie que votre rente est en sécurité, que le Régime est adéquatement financé, et que sa pérennité est d'autant plus assurée.

Étant donné que les membres du personnel ne sont pas tenus, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute autre loi applicable, de prendre un congé de cotisations, ils continueront à les verser.

Le Régime de retraite de Radio-Canada demeure un généreux investissement pour assurer la stabilité financière du personnel. Étant donné que la Société assume – et continuera de le faire – le risque de capitalisation en cas de déficit du Régime, notre objectif consiste à assurer le plus efficacement possible la viabilité à long terme du Régime pour tous ses participants.